

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE
DE LA SEANCE DU 9 MARS 2020**

Sous la présidence de Monsieur Claude HUBER, Maire.

Le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le maire ouvre la séance à 18 heures 00.

Présents : M. HUBER Claude, Maire, Mmes et MM. BIRG Gilbert, MEYBLUM Colette et BOSSERT Raphaël, adjoints et BLEGER Philippe, HUBER Annie, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KOEBERLE Isabelle, RAFFATH Florence et UMBDENSTOCK Rachel, conseillers municipaux.

Absents excusés et non représentés : MM. HEYBERGER David qui entre en séance au point n° 8 et SIMON Grégory

Absente non excusée : Mme ROUSSELLE Sylvie

A donné procuration : M. FRANTZ Jean-Michel à M. KLEIN Jean-Marie

Désignation du ou de la secrétaire de séance : Mme SCHAEFFER Christiane, Secrétaire Générale de Mairie.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2020
2. Compte-rendu des réunions des commissions et de la municipalité
3. Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2020
4. Fixation du montant provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2020
Budget Forêt
5. Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement
6. Approbation du budget primitif 2020
Budget général
7. Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement
8. Approbation du budget primitif 2020
9. Subventions 2020
10. Gratifications annuelles
11. Points divers et communication

Point n° 1 (18/2020) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2020

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Point n°2 (19/2020) - COMPTE-RENDU DES REUNIONS DES COMMISSIONS ET DE LA MUNICIPALITE

FEVRIER 2020	
25	CCPR : commissions réunies
27	SIVU Sapeurs-Pompiers : réunion budgétaire
MARS 2020	
03	CCPR : réunion du conseil de communauté
04	SIVU Main d'œuvre forestière SCOT Montagne, Vignoble et Ried
06	Commission des Finances : projets de BP 2020
07	SIE Bergheim, St-Hippolyte et environs : réunion budgétaire

Point n° 3 (20/2020) - FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

En préambule, le maire rappelle que l'article 16 de la loi de finances 2020 reconduit, pour 2020, les taux de taxe d'habitation appliqués en 2019. La commune ne votera donc plus le taux de la taxe d'habitation fixé à 13.48 % par délibération du 25 mars 2019.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 6 mars 2020 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 qui s'établissent comme suit :

- * taxe foncière sur les propriétés bâties : 8.43 %
- * taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.33 %

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration

Point n° 4 (21/2020) - FIXATION DU MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2020

Vu la délibération n°2020.1.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR) du 6 février 2020 arrêtant le montant des attributions provisoires de compensation pour l'exercice 2020 ;

Vu le montant provisoire de 190 796 € attribué à la commune, inchangé par rapport à 2018 et 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation provisoire s'élevant à 190 796 € au titre de l'exercice 2020 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration

Point n° 5 (22/2020) - BUDGET FORET : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2019 du budget Forêt laisse apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 24 734.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget Forêt à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 24 734.82 € du présent budget primitif 2020.

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration

Point n° 6 (23/2020) - BUDGET FORET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le maire soumet le projet de budget primitif 2020 de la forêt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le budget primitif 2020 de la forêt, au niveau des chapitres, arrêté comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses	180 000.00
Recettes	180 000.00

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration

Point n° 7 (24/2020) - BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le compte administratif 2019 du budget général laisse apparaître un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 166 091.67 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

- article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 166 091.67 €

du présent budget primitif 2020.

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration

M. HEYBERGER David entre en séance

Point n° 8 (25/2020) - BUDGET GENERAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le maire soumet le projet de budget primitif général 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter le budget primitif général 2020, au niveau des chapitres, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, arrêté comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	957 000.00	450 000.00
Recettes	957 000.00	450 000.00

Adopté par 13 voix POUR dont une procuration

Point n° 9 (26/2020) - SUBVENTIONS 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser les subventions suivantes au titre de l'année 2020 :

9.1 Associations et aides locales

ASSOCIATION	2020
Amicale des Anciens Combattants	200
Amicale des Diables Rouges	200
Amicale du SIVU du Château (Sapeurs-Pompiers)	200
Association Rénovation de la Chapelle Ste Croix	200
Association Au Fil des Idées	200
Association Sportive	200
Chorale Ste-Cécile	200
Club Vosgien	200
Comité des Fêtes	200
Société de Musique Echo du Haut-Koenigsbourg	200
Association des Pêcheurs à la ligne	200
Syndicat Viticole	200
Tennis Club	200
Les voisins s'en mêlent	200
Amicale de donateurs de sang bénévoles	200
EMGH : Ecole de Musique Guémar St-Hippolyte	200
Aides à la rénovation de maisons	6 000
Groupement d'action sociale 4 agents x 85 €	340
TOTAL	9 540

Adopté par 7 voix POUR dont une procuration

Mmes MEYBLUM Colette, HUMBRECHT Dominique, et RAFFATH Florence, MM. HUBER Claude, BIRG Gilbert et BOSSERT Raphaël s'abstiennent concernant l'attribution d'une aide à l'association dont ils/elles sont président(e)s ou trésorier.

9.2 Associations caritatives

ASSOCIATION	2020
Prévention Routière	30
AIDES	50
APAMAD	150
ESPOIR	50
APAEI St André Cernay	50
La Manne	150
Les Restaurants du cœur	150
AMF Téléthon	0
DELTA REVIE	50
APALIB	0
AFSEP Ass. Française des sclérosés en plaques	0
Banque alimentaire	0

Adopté par 12 voix POUR dont une procuration et une voix CONTRE (M. BOSSERT Raphaël)

9.3 Autres demandes de subvention

Le maire donne lecture de la demande de subvention de l'Ecole de Musique intercommunale GUEMAR/ST-HIPPOLYTE (EMGH), au titre de l'enseignement musical délivré à 27 élèves inscrits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 15 € par élève fréquentant l'école de musique sur une période de 10 mois, soit la somme de 4 050 € pour 27 élèves inscrits.

Adopté par 11 voix POUR dont une abstention.

M. HUBER Claude et Mme RAFFATH Florence s'abstiennent.

Point n° 10 (27/2020) - GRATIFICATIONS ANNUELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une gratification annuelle aux agents titulaires et non titulaires en activité, proportionnellement aux mois de présence en tenant compte de l'absentéisme au cours de l'année considérée et de la verser par moitié aux mois de juin et de novembre ;

DECIDE d'inscrire ces compléments de rémunération au budget primitif 2020 aux articles :

6411 pour 13 000 €

6413 pour 300 €

Adopté par 13 voix POUR dont une procuration

Point n° 11 - POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

11.1 - Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Le maire informe le conseil municipal de la mise à disposition du Rapport d'activité 2019, accompagné du compte administratif 2019, du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

11.2 - Radar pédagogique

Un radar pédagogique a été posé sur la Route du Vin, dans le sens Sud-Nord, à l'entrée de l'agglomération en venant de Ribeauvillé, du 3 au 28 février 2020. Les vitesses enregistrées ont révélé un taux de 9.30 % d'excès de vitesse sur la période considérée (entre 51 et 80 km/h).

11.3 - Propreté de la salle des fêtes

Les élus ont constaté un défaut d'entretien et de propreté des locaux de la salle des fêtes. Une mise au point sera faite avec le gardien de l'immeuble.

ooOoo

M. HEYBERGER David prend la parole pour rappeler qu'il ne fait plus partie du corps des sapeurs-pompiers et estime ne pas avoir été soutenu par les élus du SIVU Sapeurs-Pompiers pour l'obtention de son grade de lieutenant et pense que son dossier n'a pas été suffisamment suivi au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin.

Le maire et vice-président du SIVU Sapeurs-Pompiers souligne qu'il avait lui-même pris, en 2014, un arrêté de nomination de M. HEYBERGER David au grade de lieutenant, ce qui constitue manifestement un signe de soutien et que le SIVU avait accordé le versement de l'indemnité demandée par le chef de corps. Il rappelle également que M. HEYBERGER David a déposé sa démission de chef de corps et de sapeur-pompier auprès du Préfet du Haut-Rhin.

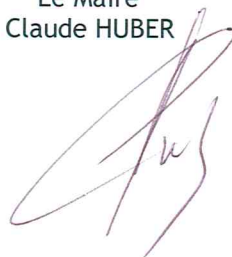
ooOoo

S'agissant de la dernière réunion du conseil municipal, M. HUBER Claude, maire, tient à féliciter tous les élus pour les décisions prises et les réalisations menées à bien dans l'intérêt collectif malgré les moyens limités dont dispose la commune.

Successivement, Mmes HUBER Annie, UMBDENSTOCK Rachel, MM. BIRG Gilbert et KLEIN Jean-Marie ont exprimé remerciements et reconnaissance au maire, aux adjoints et aux collègues conseillers municipaux, aux services technique et administratif.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 20 heures.

Le Maire
Claude HUBER



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2020
2. Compte-rendu des réunions des commissions et de la municipalité
3. Fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition 2020
4. Fixation du montant provisoire des attributions de compensation pour l'exercice 2020
Budget Forêt
5. Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement
6. Approbation du budget primitif 2020
Budget général
7. Affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement
8. Approbation du budget primitif 2020
9. Subventions 2020
10. Gratifications annuelles
11. Points divers et communication

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SAINT-HIPPOLYTE
Séance du 24 février 2020

Nom - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HUBER Claude	Maire		
BIRG Gilbert	1 ^{er} adjoint		
MEYBLUM Colette	2 ^{ème} adjointe		
BOSSERT Raphaël	3 ^{ème} adjoint		
BLEGER Philippe	Conseiller Municipal		
FRANTZ Jean-Michel	Conseiller Municipal	Excusé Procuration à KLEIN Jean-Marie	
HEYBERGER David	Conseiller Municipal		
HUBER Annie	Conseillère Municipale		
HUMBRECHT Dominique	Conseillère Municipale		
KLEIN Jean-Marie	Conseiller Municipal		
KOEBERLE Isabelle	Conseillère Municipale		
RAFFATH Florence	Conseillère Municipale		
ROUSSELLE Sylvie	Conseillère Municipale	Absente non excusée	
SIMON Grégory	Conseiller Municipal	Excusé	
UMBDENSTOCK Rachel	Conseillère Municipale		